



Ont ils le droit de m'obliger à travailler 12 jours d'affilé ?

Par **POLKAAA**, le 13/08/2025 à 17:45

Bonjour,

Je m'explique, je travaille dans le secteur publique, en tant que soigneuse animalière au sein d'une collectivité territoriale.

Nous sommes 2 employées au secteur animalier au sein même d'un service espaces verts, avec d'autres collègues.

Nous faisons actuellement des rotations avec deux collègues espaces verts pour la permanences des weekends. Donc un weekend chacun.

Nos horaires sont assez sympas, on termine a 15h tous les jours sauf le vendredi samedi dimanche ou on quitte à midi. Le soucis c'est que jamais nous n'avons un seul jour de repos octroyé après notre semaine + weekend travaillé, soit 12 jours consécutifs d'affilé sans pauses, cad qu'on enchaîne sur la deuxième semaine jusqu'au vendredi, et ça tous les mois. (Si on ne perd pas un de nos collègue EV entre temps ...)

Mon boss nous dit que c'est dans notre contrat que les permanences sont obligatoires et que nous n'avons pas notre mot à dire, mais ça fait des années que je suis ce rythme et je suis au bord du burn out, je ne sais pas comment faire pour faire valoir mes droits et surtout quels sont ils ?

Quelle marge de manoeuvre ai-je ?

(Je précise que nos heures sont comptées en tant qu'heures supplémentaires et que du coup je suis bien payée. C'est pour cette raison que mes collègues y trouve leur compte ...)

J'attends vos réponses avec impatience ...

Merci d'avance

POLKA

Par **Cousinnestor**, le 13/08/2025 à 18:34

Hello !

Lecture pour vous : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2327>

A+

Par **janus2fr**, le **14/08/2025 à 10:32**

Bonjour Cousinnestor,

Si POLKAAA a un contrat de droit public, le code du travail ne s'applique pas.

Par **Cousinnestor**, le **14/08/2025 à 10:43**

(suite)

Janus dans cette hypothèse quelle aurait dû être votre réponse à Polkaa ?

Le cas échéant voici alors une autre lecture pour Polkaa :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21423>

A+

Par **janus2fr**, le **14/08/2025 à 13:35**

[quote]

Janus dans cette hypothèse quelle aurait dû être votre réponse à Polkaa ?

[/quote]

Je n'en ai pas car totalement ignard en contrat de droit public...

Par **POLKAAA**, le **14/08/2025 à 17:02**

Bonjour,

Merci pour vos retours. Le texte indique des spécificités de poste en contrepartie du temps travaillé en période de permanences, selon les filières. Effectivement je suis rémunérée en heures supplémentaires mais est ce obligatoire de dire oui ? Quand c'est systématique et non plus exceptionnel ?

Cad que je suis dans l'obligation d'accepter de recevoir de l'argent en fait ... ?

Je peux prendre également de la récupération en heure mais ce n'est pas mon souhait du fait d'une faille dans le système (ça nous fait perdre des congés donc c'est vraiment pas avantageux)

Je ne sais pas si c'est très clair ...

Par **miyako**, le **14/08/2025** à **17:50**

Bonjour,

Il faut voir un syndicat qui saura vous dire vos droits .

Cordialement